

Par suite de vents contraires, ce train... [Text continues with details of a train incident, mentioning a delay and a fire in the engine room.]

Le comité local et les représentants... [Text discusses the activities of a local committee, including meetings and reports.]

NOUVELLES MILITAIRES

L'assaut de Montebello.
L'Italie militaire publie une circulaire du comité formé à Voghera dans le but de réunir les ressources nécessaires à l'érection d'un monument funéraire, sur la hauteur de Montebello, où le 3 septembre 1859, deux régiments français et italiens tombèrent au champ d'honneur, le 28 mai 1859, en combattant victorieusement contre un ennemi trois ou quatre fois supérieur en nombre.

La première est une pensée de haine contre la liberté de conscience et contre la religion de la majorité de leurs concitoyens ;
La seconde est une pensée d'amélioration du sort matériel du plus grand nombre.

Montebello mérite l'honneur d'un monument commémoratif, car le combat qui y fut livré décida irrévocablement du sort de cette campagne si féconde en résultats ; mais qui aurait certainement exercé une bien plus grande influence encore sur les destinées de l'Europe et, au lieu de s'arrêter brusquement à Villafranca, la France avait poussé jusqu'à son but.

Est-il nécessaire de le dire ? nous sommes contre ce programme dans tout ce qu'il a d'hostile à la liberté, à l'école, à la justice ; nous voulons le maintien des écoles laïques et des écoles congréganistes actuellement existantes ; nous ne cesserons de le répéter, le père de famille doit être laissé libre dans le choix des instituteurs de ses enfants ; nous repoussons l'école sans religion, l'école sans Dieu qu'on nous promet en annonçant l'application rigoureuse du nouveau programme d'enseignement ; nous repoussons la laïcisation des hospices et des hôpitaux ; nous croyons que les laïques qui remplaceraient les religieuses ne les vaudraient ni comme zèle, ni comme dévouement et que le nouveau système coûterait beaucoup plus cher à la Ville.

Une fête nationale à Bucharest.
L'exercice italien nous rapporte que l'anniversaire de la prise de Plevna, a eu lieu tout récemment à Bucharest en très grande pompe. Après la revue passée par le roi devant en personne, les troupes ont défilé devant la statue de Michel-le-Brave, et les régiments de nouvelle formation ont reçu, aux applaudissements d'une foule enthousiaste, les drapeaux qui ont été leur patriotisme la Roumanie indépendante. A l'occasion de l'inauguration de cette fête, désormais nationale, le corps d'officiers a offert à la princesse Elisabeth un groupe d'armes gravées artistiquement. Ce groupe représente la souveraine dans ses rôles de guerrière, de reine, de mère, de bienfaitrice et de femme.

Nous ne pouvons qu'applaudir des deux mains à ce généreux projet, que nous approuvons dans son entier.
Nous sommes encore de l'avis des promoteurs de cette œuvre patriotique. Ils disent : vaincu ou victorieux, le soldat doit repenser à la patrie et à la liberté. Nous sommes convaincus que cette œuvre patriotique sera terminée dans un avenir prochain.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Voici le programme publié en vue des élections municipales de dimanche par le Comité révolutionnaire socialiste :

- 1. Fixation par l'Administration, des heures de la journée auxquelles elle sera ouverte au public.
- 2. Erection de Comités municipaux sociaux rétrogrades.
- 3. Epuration politique du personnel municipal ou notoirement hostile aux intérêts du peuple.
- 4. Epuration matérielle.
- 5. Epuration de l'administration.
- 6. Epuration des fonctionnaires publics.
- 7. Epuration des employés publics.
- 8. Epuration des fonctionnaires municipaux.
- 9. Epuration des conseillers municipaux.
- 10. Mise en adjudication des eaux, alignements et travaux communaux.
- 11. Augmentation d'indemnités de déplacement des conseillers municipaux.
- 12. Veux pour l'élection des maires et adjoints par le Comité municipal.
- 13. Suppression des dépenses non obligatoires consacrées aux cultes et aux fonctions officielles.
- 14. Application rigoureuse de la loi de 1875.
- 15. Subvention aux sociétés de secours mutuels dans les concours et concours de fêtes aux dépens publics.
- 16. Laïcisation des écoles, salles d'asile et crèches, de concert avec l'Université.
- 17. Création de réceptacles dans les salles d'asile.
- 18. Application rigoureuse des nouveaux programmes de l'enseignement primaire.
- 19. Développement des cours d'adultes pour les deux sexes.
- 20. Création de salles de conférences, de cours secondaires de la ville.
- 21. Choix, par une commission nommée par le conseil municipal, d'entre les édifices publics, d'un lieu de sépulture.
- 22. Fourniture gratuite des livres et objets scolaires aux élèves.
- 23. Création d'un collège communal libre.
- 24. Enseignement des langues vivantes aux deux sexes.
- 25. Révision rationnelle du système des agents municipaux.
- 26. Nettoyage et arrosage abondant et gratuit de la voie publique.
- 27. Réorganisation de la création des logements insalubres.
- 28. Distribution d'eau abondante et potable.
- 29. Assimilation, dans les limites légales, des cours à la voie publique, pour faciliter les communications.
- 30. Création de voies moyennes légales et économiques d'accès à l'amélioration de la voirie des rues particulières, dans les centres d'habitation.
- 31. Création d'un conseil local d'hygiène des manufactures.
- 32. Règlementation des fosses et vidanges.
- 33. Création de piscines publiques dans les différents quartiers.
- 34. Laïcisation des hospices, hôpitaux et bureaux de bienfaisance.
- 35. Extension des secours à domicile.
- 36. Création d'un hôpital extérieur pour les convalescents.
- 37. Création de petits ménages à la campagne.
- 38. Création de clubs ouvriers gratuits à prix réduits.
- 39. Dissemulment des bureaux de secours par le Bureau de bienfaisance.
- 40. Substitution des bons livres à ceux des mauvais livres fournis par les bureaux de bienfaisance.
- 41. Création d'un service médical gratuit.
- 42. Inspection rigoureuse des marchés de quartier.
- 43. Inspection rigoureuse des denrées alimentaires.
- 44. Degrèvement des droits d'octroi sur les denrées d'alimentation populaires.
- 45. Franchises des marchés pour les mêmes denrées.
- 46. Contrôle des poids dans chaque marché.

Mandement du Chapitre Métropolitain de Cambrai.
Le Chapitre métropolitain a un devoir bien pénible à remplir auprès de vous N. T. C. F. dont le poids de la situation est si immense. Les décrets de la loi de 1875, qui ont eu pour effet de réduire de moitié le nombre des évêques, ont rendu sa tâche à la fois plus difficile et plus onéreuse. Le Chapitre métropolitain de Cambrai, qui, depuis trente années, gouverne l'église de Cambrai avec tant de sagesse et de si consciencieux succès, a rendu sa tâche à la fois plus difficile et plus onéreuse. Le Chapitre métropolitain de Cambrai, qui, depuis trente années, gouverne l'église de Cambrai avec tant de sagesse et de si consciencieux succès, a rendu sa tâche à la fois plus difficile et plus onéreuse.

juillet 1791 ; créé et publié, le 22 décembre 1873, cardinal prêtre de S. Sainte Eglise Romaine par Pie IX, du titre de la S. Sina Trinita al Monte Pinco ; archevêque de Cambrai commandeur de la Légion d'honneur.

La vie du cardinal Régnier a été celle d'un possesseur de plus. Il est mort le 22 juillet 1791, à l'âge de 75 ans, après avoir été évêque de Cambrai pendant 15 ans. Il a été nommé cardinal prêtre de S. Sainte Eglise Romaine par Pie IX, du titre de la S. Sina Trinita al Monte Pinco ; archevêque de Cambrai commandeur de la Légion d'honneur.

Le Cercle au Commerce

Le Cercle au Commerce a été créé par le cardinal Régnier en 1859. Il a pour but de promouvoir le bien-être des ouvriers et de soutenir les entreprises commerciales. Le Cercle a organisé de nombreuses fêtes, concerts et manifestations, et a également financé des œuvres de bienfaisance.

Le Cercle au Commerce

Le Cercle au Commerce a été créé par le cardinal Régnier en 1859. Il a pour but de promouvoir le bien-être des ouvriers et de soutenir les entreprises commerciales. Le Cercle a organisé de nombreuses fêtes, concerts et manifestations, et a également financé des œuvres de bienfaisance.

Le Cercle au Commerce

Le Cercle au Commerce a été créé par le cardinal Régnier en 1859. Il a pour but de promouvoir le bien-être des ouvriers et de soutenir les entreprises commerciales. Le Cercle a organisé de nombreuses fêtes, concerts et manifestations, et a également financé des œuvres de bienfaisance.

REMY.
Plusieurs journaux avaient annoncé que le Président de la République avait manifesté l'intention de se rendre dans le Nord de la France, à la suite de la catastrophe de Valenciennes. Le Président a finalement décidé de ne pas effectuer ce voyage.

PAR DECETS DU 4 JANVIER
Par décret du 4 janvier sont nommés : conseiller à Douai, M. Poulle, avocat à Valenciennes ; conseiller à Valenciennes, M. Poulle, conseiller à Nancy ; avocat général à Douai, M. Delebourg, procureur à Valenciennes, M. Delebourg.

LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
Le tribunal correctionnel de Lille a été appelé à juger une femme arrêtée, hier, à Roubaix, par M. Philippe Tailleux, accusée d'avoir dérobé un jupon appartenant à Mme Delbecq, de la Grande-Rue.

LES MUSÉES DE LILLE
Les Musées de Lille seront fermés au public pendant toute la semaine prochaine pour cause de travaux.

ELECTIONS MUNICIPALES

Canton Est. - Le Bureau
C'est par erreur que le lieu de réunion pour le vote du 9 janvier a été indiqué école rue Sainte-Elisabeth. Le vote aura lieu à l'école des garçons rue Pierre-de-Roubais, 23164.
CALAIS. - Notre correspondant particulier nous télégraphie :
« Calais, 5 janvier, 6 h. soir.
« Un terrassier aurien a été tué aujourd'hui aux chantiers du nouveau port.
« L'accident est malheureusement dû à l'imprudence de la victime elle-même.
ARBREVILLE. - Une audacieuse tentative d'évasion a eu lieu dans la prison d'Arbeville.
Deux dangereux malfaiteurs, les nommés Capenier, dit Grand, et Louquet, dit Louquet, ont été arrêtés en flagrant délit de vol dans l'église de Font-Remy, avant de déjà percé un trou dans certains ardoisiers dans le mur de leur cellule, quand une ronde de gardien a fait échouer leurs projets.
Déjà le mur était percé et un professeur suffisant pour laisser passer le corps d'un homme ; les draps et les couvertures étaient roulés de manière à former une corde solide pour leur permettre de se glisser par le chemin ordinairement désert qui longe le champ de foire, et si les gardiens étaient arrivés seulement un quart d'heure plus tard, ils eussent trouvé les cages vides et les oiseaux envolés.
DOUAI. - Un bien triste accident a jeté l'émoi, dimanche, dans le quartier de la rue du Calvaire, à Douai.
Par suite de l'absence de sa grand-mère et de sa mère, le jeune Bonneville, âgé de 4 ans et demi, était resté seul dans une chambre, où se trouvaient les cages vides et les oiseaux envolés.
Relevé immédiatement, il recut les soins du docteur Hagueris, qui ne constata aucune fracture. Toutefois, une congestion cérébrale est à craindre et l'état du petit blessé est des plus graves.
Révision des listes électorales
- Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la révision annuelle des listes électorales, car ce sont les électeurs inscrits sur ces listes qui procéderont, cette année à l'élection des députés.
Du 11 au 13 janvier, les municipalités du canton d'Arbreville ont révisé les listes électorales. Le résultat de la révision a été le suivant :
Le 11 janvier, ce tableau est publié.
Le 15 janvier, au 4 février, tout citoyen des opérations de révision.
Du 9 au 12 février, les commissions municipales rendent leurs décisions.
Du 12 au 17 février, on peut appeler devant le juge de paix des décisions des commissions municipales.
Du 17 au 27 février, les juges de paix doivent statuer.
Du 27 février au 2 mars, les décisions des juges de paix sont notifiées aux parties intéressées.
Du 2 au 12 mars, on peut se pourvoir en cassation contre les décisions des juges de paix.
Le 31 mars, les listes électorales sont définitivement closes.
On lit dans la Gazette de Valenciennes :
Nous avons, dans un précédent article, dévoilé les motifs qui avaient amené M. Deriaux-Buque à lancer dans la polémique des journaux la question du cimetière. Mais il est une remarque qu'il ne faut pas oublier : c'est que M. Deriaux-Buque n'est pas un homme ordinaire, mais un homme d'élite, un homme qui a su se faire remarquer par son esprit et son caractère. C'est pourquoi son intervention dans cette affaire n'est pas sans importance.

REVISION DES LISTES ELECTORALES
- Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la révision annuelle des listes électorales, car ce sont les électeurs inscrits sur ces listes qui procéderont, cette année à l'élection des députés.
Du 11 au 13 janvier, les municipalités du canton d'Arbreville ont révisé les listes électorales. Le résultat de la révision a été le suivant :
Le 11 janvier, ce tableau est publié.
Le 15 janvier, au 4 février, tout citoyen des opérations de révision.
Du 9 au 12 février, les commissions municipales rendent leurs décisions.
Du 12 au 17 février, on peut appeler devant le juge de paix des décisions des commissions municipales.
Du 17 au 27 février, les juges de paix doivent statuer.
Du 27 février au 2 mars, les décisions des juges de paix sont notifiées aux parties intéressées.
Du 2 au 12 mars, on peut se pourvoir en cassation contre les décisions des juges de paix.
Le 31 mars, les listes électorales sont définitivement closes.
On lit dans la Gazette de Valenciennes :
Nous avons, dans un précédent article, dévoilé les motifs qui avaient amené M. Deriaux-Buque à lancer dans la polémique des journaux la question du cimetière. Mais il est une remarque qu'il ne faut pas oublier : c'est que M. Deriaux-Buque n'est pas un homme ordinaire, mais un homme d'élite, un homme qui a su se faire remarquer par son esprit et son caractère. C'est pourquoi son intervention dans cette affaire n'est pas sans importance.

REVISION DES LISTES ELECTORALES
- Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la révision annuelle des listes électorales, car ce sont les électeurs inscrits sur ces listes qui procéderont, cette année à l'élection des députés.
Du 11 au 13 janvier, les municipalités du canton d'Arbreville ont révisé les listes électorales. Le résultat de la révision a été le suivant :
Le 11 janvier, ce tableau est publié.
Le 15 janvier, au 4 février, tout citoyen des opérations de révision.
Du 9 au 12 février, les commissions municipales rendent leurs décisions.
Du 12 au 17 février, on peut appeler devant le juge de paix des décisions des commissions municipales.
Du 17 au 27 février, les juges de paix doivent statuer.
Du 27 février au 2 mars, les décisions des juges de paix sont notifiées aux parties intéressées.
Du 2 au 12 mars, on peut se pourvoir en cassation contre les décisions des juges de paix.
Le 31 mars, les listes électorales sont définitivement closes.
On lit dans la Gazette de Valenciennes :
Nous avons, dans un précédent article, dévoilé les motifs qui avaient amené M. Deriaux-Buque à lancer dans la polémique des journaux la question du cimetière. Mais il est une remarque qu'il ne faut pas oublier : c'est que M. Deriaux-Buque n'est pas un homme ordinaire, mais un homme d'élite, un homme qui a su se faire remarquer par son esprit et son caractère. C'est pourquoi son intervention dans cette affaire n'est pas sans importance.

REVISION DES LISTES ELECTORALES
- Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la révision annuelle des listes électorales, car ce sont les électeurs inscrits sur ces listes qui procéderont, cette année à l'élection des députés.
Du 11 au 13 janvier, les municipalités du canton d'Arbreville ont révisé les listes électorales. Le résultat de la révision a été le suivant :
Le 11 janvier, ce tableau est publié.
Le 15 janvier, au 4 février, tout citoyen des opérations de révision.
Du 9 au 12 février, les commissions municipales rendent leurs décisions.
Du 12 au 17 février, on peut appeler devant le juge de paix des décisions des commissions municipales.
Du 17 au 27 février, les juges de paix doivent statuer.
Du 27 février au 2 mars, les décisions des juges de paix sont notifiées aux parties intéressées.
Du 2 au 12 mars, on peut se pourvoir en cassation contre les décisions des juges de paix.
Le 31 mars, les listes électorales sont définitivement closes.
On lit dans la Gazette de Valenciennes :
Nous avons, dans un précédent article, dévoilé les motifs qui avaient amené M. Deriaux-Buque à lancer dans la polémique des journaux la question du cimetière. Mais il est une remarque qu'il ne faut pas oublier : c'est que M. Deriaux-Buque n'est pas un homme ordinaire, mais un homme d'élite, un homme qui a su se faire remarquer par son esprit et son caractère. C'est pourquoi son intervention dans cette affaire n'est pas sans importance.